

PV de l'Assemblée Générale du 22 avril 2022 à St-Gingolph

1. Accueil et mot de bienvenue (par le Président M. Claude Roch)

Séance ouverte à 19h10 par M. Claude Roch qui souhaite la bienvenue et salue MM Bertrand Duchoud, sous-préfet du district, Damien Roch, président de la commune de St-Gingolph et Pierre Zoppelletto, président de la commune de Port-Valais . Claude Roch excuse MM Alphonse-Marie Veuthey, préfet du district, Jérôme Favez, chef du service de l'Action sociale, Reynold Rinaldi et Philippe Tivollier, membres du comité.

Il remercie les personnes travaillant bénévolement pour « la parenthèse ». Il salue Mireille May et la remercie, ainsi que Margrit Picon Furrer ayant mis sur pied la vente du vide-grenier.

2. Approbation du dernier PV (par le Président M. Claude Roch)

Le PV de la dernière Assemblée Générale du 25 juin 2021 est accepté.

3. Présentation des comptes 2021 (par M. Bruno Perroud)

Bruno Perroud salue l'assemblée et présente la situation comptable de « la parenthèse ». Il relève la générosité des membres de l'association ainsi que la subvention de l'Etat plus importante qu'auparavant. Les apports importants de la Loterie Romande (LORO) et de divers donateurs (de l'entreprise Manenti-Farquet à Vollèges et d'une fondation suisse allemande).

Bruno Perroud commente ensuite le bilan 2021.

Claude Roch remercie Bruno Perroud et le partenariat efficace avec Cerebral-VS (et son coordinateur pour « la parenthèse », David Vergères).

4. Rapport des vérificateurs et nomination de l'organe de contrôle (par Mme Margrit Picon Furrer)

Claude Roch passe la parole à Margrit Picon Furrer qui précise de quelle manière les états financiers de l'association « la parenthèse » ont été examinés (par le réviseur agréé *AAA Audit Sàrl – Mme Christelle Chevalley Emery*) ; elle propose à l'assemblée d'accepter les comptes vérifiés ; acceptation à l'unanimité. Margrit Picon Furrer remercie Bruno Perroud et la comptable de Cerebral-VS ; elle propose ensuite la désignation d'une nouvelle fiduciaire - *Nofival SA* – qui travaillera avec des conditions avantageuses pour l'association. L'assemblée accepte cette proposition.

5. Présentation du budget 2022 (par M. Bruno Perroud)

Claude Roch passe la parole à Bruno Perroud qui présente le budget 2022. 1'000 jours activités sont programmés. 60% des hôtes proviennent du canton du Valais, 40% des canton de Genève, Vaud et Fribourg. Les règles concernant la facturation des séjours différent entre le canton du Valais et les autres cantons.

Pour 2022, Fr. 21'000.- doivent être trouvés par le comité.

Bruno Perroud souligne que des démarches concernant la participation financière du canton de Vaud seront à effectuer après la mise à l'enquête.

Claude Roch remercie Bruno Perroud.

Claude Roch ajoute que les démarches avec l'Etat du VS sont à poursuivre. Un certain déficit est à « maintenir » pour effectuer les demandes des fonds.

6. Acceptation des comptes 2021 avec décharge au comité et du budget 2022

Claude Roch propose à l'assemblée l'acceptation des comptes 2021 et du budget 2022. Aucune opposition.

Claude Roch salue l'arrivée de Reynold Rinaldi, membre du comité, excusé pour le début de la séance.

7. Nomination / Démissions (par le Président M. Claude Roch)

M. Claude Roch précise qu'il n'y a pas de renouvellement du comité. 2 Pères de la communauté des Missions sont intégrés au comité, les Pères Jean-Louis Rey et André Carron.

Il dévoile ensuite à l'assemblée une « surprise » ; une vidéo de quelques minutes est projetée ; il s'agit d'un message adressé à l'assemblée par M. Théo Gmür qui devient parrain de l'association (triple médaillé d'or aux jeux paralympiques de Pyeongchang en Corée – 2018 –, médaillé de bronze à ceux de Pékin en 2022,) ; Théo Gmür relève dans son message l'importance de soutenir les personnes en situation de handicap et que la démarche que lui a présentée Claude lui est allée « droit au cœur ». Claude Roch souligne le privilège que Théo Gmür devienne notre parrain.

8. Modification des statuts art. 15 (par le Président M. Claude Roch)

« En cas de dissolution de l'institution, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution suisse poursuivant un but social, d'utilité publique ou d'intérêt public bénéficiant de l'exonération de l'impôt.

L'assemblée approuve cette modification à l'unanimité.

9. Evolution du projet de rénovation de la Tourelle

En raison de la protection du bâtiment, les services de l'Etat sont des partenaires essentiels pour le projet de rénovation de la Tourelle.

10. Ebauche de planification financière (par le Président M. Claude Roch)

Plan de financement :

Claude Roch remercie le Comité de la Délégation Valaisanne de la LORO pour le montant de Fr. 900'000.- attribué au projet de rénovation. Il commente les différents montants prévus pour le financement de la rénovation de la Tourelle. Les communes du district seront possiblement garantes pour cette rénovation ; les démarches avec elles sont encore à poursuivre.

Différents problèmes restent encore à résoudre : celles concernant l'Office cantonal du feu de l'Etat du Valais, l'accès pour les ambulances. L'arrivée des réfugiés ukrainiens dans le bâtiment de l'ancien « Collège des Missions » contribue à ce que le projet évolue.

Bruno Perroud présente et commente le plan de rénovation de la Tourelle (Rez) réalisé par le bureau d'architecture *AV-Archi SA* de M. Michel Cachat au Bouveret. 2 appartements aux 2^{ème} et 3^{ème} étages (4.5 pièces) seront disponibles pour des personnes en situation de handicap (contribution d'assistance). Au rez, « la parenthèse » occupera les lieux. Les chambres occuperont les surfaces du côté Est et Ouest. Le séjour / coin à manger occuperont l'emplacement correspondant autrefois aux chambres (débouchant

sur la terrasse, face au lac). 10 personnes pourront être accueillies (encadrement et personnes en situation de handicap).

M. Sartoretti aborde la question des salles de bain situées « côte à côte » ; Bruno Perroud évoque la contrainte des écoulements. Des modifications de plan sont en cours ; les négociations avec l'Etat sont constantes. Mireille May aborde la question du manque de lumière présente dans le lieu prévu pour le séjour / coin à manger ; pour Mireille May, la vue est meilleure du côté Est. Bruno Perroud souligne que l'Etat impose cette condition du séjour avec accès à la terrasse pour le projet de rénovation. Claude Roch relève que ce compromis est incontournable. L'abattage de l'arbre face à la terrasse est évoqué sous forme de clin d'œil (la lumière dans le séjour serait plus importante).

11. Autorisation de l'assemblée de poursuivre les démarches jusqu'à l'autorisation de construire. Une assemblée générale sera alors convoquée pour discuter et accepter les budgets (par le Président M. Claude Roch)

Claude Roch demande à l'assemblée son accord pour la poursuite des démarches. Acceptation à l'unanimité.

Les démarches à réaliser sont commentées :

DISCUSSION AVEC LE SERVICE DU FEU

SUIVI DU DOSSIER

RECHERCHE DE DONS

SUBVENTIONS A CONCRETISER

PREPARATION DU DDP : conditions en cas de « disparition de la parenthèse ».

DISCUSSION AVEC LES COMMUNES

FINALISATION DU CREDIT NPR

PREPARATION DU CREDIT BANCAIRE

FINALISATION DE LA PLANIFICATION : prise en compte des 2 appartements à occuper (4 personnes en situation de handicap).

APPROBATION DES DIVERS CONTRATS

TRAVAUX ANTICIPES EN CORVEES : vider le bâtiment à réaliser nous-mêmes.

12. Divers (par le Président M. Claude Roch)

Claude Roch donne la parole à l'assemblée. Il n'y a pas de questions / divers.

Margrit Picon Furrer informe ensuite l'assemblée de la présence d'un stand de « la parenthèse » au marché du Bouveret les dimanche et lundi 5 et 6 juin 2022. Le projet de rénovation ainsi que les activités de « la parenthèse » y seront présentés.

Margrit Picon Furrer profite de la parole pour remercier tout spécialement, au nom de ses collègues du comité, notre président pour sa présence infaillible dans l'avancement du dossier de rénovation. Elle ajoute qu'à chaque séance, on se rend bien compte du nombre de rencontres qu'il assume entre les services de l'Etat, de l'architecte et divers partenaires. Margrit Picon Furrer remercie également Bruno Perroud pour son engagement, sa disponibilité ainsi que la collaboration avec l'association de « la parenthèse ».

Margrit Picon Furrer termine en informant que le samedi 11 juin 2022 une marche organisée par l'Amicale de « La Truite Heureuse » aura lieu. La recette sera versée au profit de « la parenthèse » (divers stands dans la région du Bouveret ; inscription : Fr. 65.-)

Claude Roch clôt l'assemblée à 20h10 en remerciant la municipalité de St-Gingolph pour l'apéritif. Il annonce le concert de soutien qui débutera à 20h30 (groupe « Couleur Jazz).

Claude Roch
Président

Pierre-André Gex
Secrétaire